

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST DENIS DE LA REUNION - 9741 -
Documents comptables (B-S) - Dépôt le 13/08/2024 - B2024/006922 - 2001 B 00058 - 434 003
075 - ATECTAM & PARTNERS AUDIT

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	15 084	15 084					
	Fonds commercial (1)	86 110		86 110	86 110			
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains	10 910	10 811	99	1 076	977	90.80	
	Constructions	4 598	4 598					
	Installations techniques, matériel et outillage	903	903					
	Autres immobilisations corporelles	213 600	189 582	24 018	39 465	15 446	39.14	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	1 027		1 027	47	979	NS		
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total II	332 231	220 977	111 253	126 698	15 444	12.19		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	280 410		280 410	224 235	56 174	25.05	
	Autres créances	333 187		333 187	224 963	108 225	48.11	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement	2 015		2 015	2 015				
Disponibilités	80 883		80 883	126 045	45 161	35.83		
Charges constatées d'avance (3)	22 028		22 028		22 028			
Total III	718 524		718 524	577 258	141 266	24.47		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 050 754	220 977	829 777	703 955	125 822	17.87		

certifié conforme
à l'original
[Signature]
28/06
24

- (1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 15 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	15 000	15 000		
	Réserves				
	Réserve légale	1 500	1 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	60 000	60 000		
	Report à nouveau	257 582	294 327	36 746	12.48
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	42 157	63 254	21 097	33.35
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	376 239	434 082	57 843	13.33
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
Total III					
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	6 760	12 072	5 312	44.00
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	47	72	25	34.99
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	326 259	162 184	164 075	101.17	
Dettes fiscales et sociales	114 014	93 596	20 418	21.81	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	6 458	1 950	4 509	231.24	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	453 539	269 874	183 665	68.06
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		829 777	703 955	125 822	17.87

certifié conforme

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

453 539 269 874

SARL ATECTAM & PARTNERS AUDIT

14 BOULEVARD DE LA SOURCE

97400 ST DENIS

ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

certifié conforme
à l'original $\frac{28/06}{24}$
A. Dy

ATECTAM & PARTNERS

40 RUE BERTIN

97400 ST DENIS

0262948850

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Dérogations	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Charges et produits constatés d'avance	X

*certifié conforme
à l'original
28/06
24*

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2023 n'a été impacté d'aucun évènement significatif

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Cécile Couffine
à l'origine 28/02
A Dy 29

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	101 193		
Terrains	10 910		
Installations générales agencements aménagements des constructions	4 598		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	903		
Installations générales agencements aménagements divers	45 686		
Matériel de transport	139 624		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	28 290		
TOTAL	230 011		
Autres titres immobilisés	47		979
TOTAL	47		979
TOTAL GENERAL	331 251		979

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			101 193	101 193
Terrains			10 910	10 910
Installations générales agencements aménagements constr.			4 598	4 598
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			903	903
Installations générales agencements aménagements divers			45 686	45 686
Matériel de transport			139 624	139 624
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			28 290	28 290
TOTAL			230 011	230 011
Autres titres immobilisés			1 027	1 027
TOTAL			1 027	1 027
TOTAL GENERAL			332 231	332 231

entièrement conforme
à l'original 28/12
29

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	15 084			15 084	
Terrains		9 834	977		10 811	
Installations générales agencements aménagements constr.		4 598			4 598	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		903			903	
Installations générales agencements aménagements divers		45 427	259		45 686	
Matériel de transport		104 374	12 250		116 624	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		24 335	2 937		27 272	
	TOTAL	189 470	16 423		205 894	
	TOTAL GENERAL	204 554	16 423		220 977	
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
					Dotations	Reprises
Terrains		977				
Instal.générales agenc.aménag.divers		259				
Matériel de transport		12 250				
Matériel de bureau informatique mobilier		2 937				
	TOTAL	16 423				
	TOTAL GENERAL	16 423				

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	15 232	15 232	
Autres créances clients	265 178	265 178	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 967	1 967	
Impôts sur les bénéfices	10 653	10 653	
Taxe sur la valeur ajoutée	43 956	43 956	
Groupe et associés	269 734	269 734	
Débiteurs divers	6 878	6 878	
Charges constatées d'avance	22 028	22 028	
	TOTAL	635 625	635 625

Certifié Conforme
à l'original du 28/06
24
A. D. H.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	326 259	326 259		
Personnel et comptes rattachés	16 569	16 569		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	39 016	39 016		
Taxe sur la valeur ajoutée	57 081	57 081		
Autres impôts taxes et assimilés	1 349	1 349		
Groupe et associés	47	47		
Autres dettes	6 458	6 458		
TOTAL	446 778	446 778		

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	22 028
Total	22 028

aut. par Boussine
à l'origine de 28/06
4
A. J. J.

ATECTAM & PARTNERS AUDIT

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 14 boulevard de la Source
97400 ST DENIS
434 003 075 RCS Saint-Denis De La Réunion

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 juin 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 42 157,09 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	42 157,09 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	257 581,51 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	299 738,60 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 66,67 euros par part	100 000,00 euros
Le solde	199 738,60 euros

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 199 738,60 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 74 998,75 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 25 001,25 euros.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

